

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 29 Septembre 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

21/068/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 2^{ème} répartition 2021.

21-37291-DAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations développant des actions présentant un intérêt social pour les personnes résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2021, d'un montant de 65 400 Euros, dont 7 000 Euros pour les associations de notre Secteur, est soumise à votre approbation.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et avenants de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations de notre Secteur développant des actions présentant un intérêt social pour les personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2021 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Avenant	EX	Montant
110244	L'École du Chat Phocéenne	87 chemin de La Salette 13011 Marseille		EX018120	1 000 Euros
011591	Association des Equipements Collectifs les Escourtaines	15 traverse de la Solitude 13011		EX017977	3 000 Euros
042013	Compagnie Après La Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	Avenant n°1 à la Convention n°21/80967 du 9 juillet 2021	EX018099	500 Euros
042013	Compagnie Après La Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	Avenant n°1 à la Convention n°21/80968 du 9 juillet 2021	EX018159	1 000 Euros
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	Avenant n°1 à la Convention n°21/80969 du 9 juillet 2021	EX017867	500 Euros
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille		EX018209	1 000 Euros
Total					7 000 Euros

ARTICLE 2 Sont approuvés les conventions et avenants ci-annexés.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et avenants.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense soit 65 400 Euros (soixante-cinq mille quatre cents Euros), dont 7 000 Euros (sept mille Euros) pour les associations de notre Secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 - nature 6574.1 - fonction 524 - service 21502 - action 13900914.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**